



P.P. B-ECONOMY CH-3003 Berne POST CH AG

Madame
Vanessa van der Lelij
pour le Collectif Parents Suisse
c/o CCNE
Faubourg de la Gare 27
2000 Neuchâtel

Berne, le 28 janvier 2021

Demande de moratoire sur les mesures sanitaires actuelles et futures pour nos enfants

Chère Madame,

Je tiens à vous remercier de votre lettre du 12 janvier 2021 au nom du Collectif Parents Suisse que vous représentez. Vous y formulez une préoccupation compréhensible ressentie par de nombreux parents, comme le montrent aussi les soutiens exprimés en faveur de votre requête. Cette préoccupation de garantir les meilleures conditions possibles pour l'éducation de nos enfants à l'école est aussi la mienne et celle du Conseil fédéral.

Toutes les mesures prises par le Conseil fédéral pour contenir la propagation du coronavirus visent à éviter la surcharge du système de santé. Nous sommes conscients que cela nécessite parfois de sévères restrictions dans tous les domaines de la vie. Il s'agit chaque fois de peser les avantages et les inconvénients afin que la Suisse dans son ensemble puisse traverser cette crise le mieux possible.

Dans ce contexte, tenant compte aussi des expériences du « semi confinement » de l'année dernière, il a été décidé de maintenir – dans la mesure où la situation épidémiologique le permet – les activités présentielles dans les écoles obligatoires et du niveau secondaire II. Mais il a aussi été décidé d'imposer le port de masque facial aux élèves du niveau secondaire II, ainsi qu'à son corps enseignant. Le port du masque s'est en effet avéré une mesure d'hygiène efficace pour se protéger les uns les autres d'une infection, notamment dans les espaces où il est difficile de maintenir en permanence une distance physique suffisante. Ainsi le port du masque contribue au maintien de l'enseignement présentiel dans les écoles. Des raisons particulières notamment d'ordre médical peuvent être invoquées pour en être exempté.

D'autre part, le Conseil fédéral est très soucieux de respecter les compétences des cantons dans le domaine de la formation. Ceux-ci conservent leur compétence de principe en matière scolaire et sont en droit d'adopter des mesures supplémentaires, notamment lorsque l'exige l'évolution de la situation épidémiologique comme le nombre de nouvelles infections ou



encore le taux de positivité. Les cantons prennent très au sérieux leurs responsabilités. Ils ont aussi à cœur de maintenir l'enseignement présentiel, surtout à l'école primaire, quitte à devoir envisager de nouvelles mesures de protection.

Le Conseil fédéral lui-même continuera d'adapter ses mesures en tenant compte en permanence de l'évolution épidémiologique. La situation demeure tendue, notamment en raison de la propagation des nouvelles variantes du coronavirus nettement plus contagieuses.

La pandémie actuelle exige de nous tous des efforts et une grande flexibilité. En particulier dans le secteur scolaire, non seulement les enseignants, mais aussi les élèves et les parents sont soumis à une forte pression. Je tiens à remercier tous ceux d'entre vous qui aident et soutiennent nos enfants et nos jeunes dans cette situation difficile.

Veillez agréer, chère Madame, mes salutations distinguées.

Guy Parmelin
Président de la Confédération